

## ASSOCIATION DES COURSES DE CARRIOLES DES ALPES MARITIMES

### Règlement du Championnat des Courses de Carrioles.

*"Courir c'est d'abord Construire»* Pour cela des caractéristiques bien précises sont imposées afin d'obtenir une égalité de chances et le meilleur classement possible pour les différentes catégories de notre championnat.

#### A } Catégories

*Autorisation parentale et certificat de non contre-indication au sport obligatoire pour les mineurs.*

- 1° Espoir :** Classement scratch et Classement enfant.  
**2° Junior :** Classement scratch et Classement junior  
**3° Femme :** Classement scratch et Classement femme.  
**4° Homme :** Classement scratch.  
**5° Biplace :** Classement scratch et classement Biplace, casque intégral pour le copilote.  
**6° Hors règlement :** Toutes les Carrioles ne participant pas au championnat ou n'étant pas conforme au règlement technique, elle ne participent pas au championnat, et ne prennent pas de point sur une course. Cependant la direction de course se réserve le droit de refuser le départ à une carriole, si elle peut mettre en danger son pilote, son copilote ou le public.
- L'âge minimum pour participer à une course de carriole est de 10 ans, seules les carrioles individuelles sont autorisées pour la catégorie "espoir"

#### PRIX Humoristique:

Les carrioles présentant un caractère humoristique pourront dépasser le poids de 52 kg. Prix déterminés par un jury. Classement humoristique. elles ne participent pas au championnat et ne prennent pas de point sur une course.

#### B } Technique

- 1°** Diamètre des roues 20 centimètres maximum. Pneus pleins ou gonflés.
- 2°** Direction précise sur essieu avec axe unique. Fusée(s) interdite(s).
- 3°** Freins précis et efficaces, obligatoires sur au moins deux roues. En cas de freins à câbles, diamètre des câbles égal ou supérieur à 3 mm.
- 4°** Toutes les Carrioles devront être pourvues d'une protection sous les pieds par une plaque à plat de 10 cm en tout point de l'axe du talon avec rebords latéraux. Les pieds doivent être en retrait de l'avant de la Carriole et ne peuvent en aucun cas le dépasser. Il est impératif que les pieds soient maintenues à l'intérieur de la carrioles. (protégés dessous, devant, sur les cotés et maintenus vers le haut.
- 5°** Un arceau de tête d'un diamètre égal ou supérieur à 20 mm devra dépasser d'au moins 10 cm le casque du pilote et de son copilote.
- 6°** Le poids maximum de la Carriole, autorisé est de 52 kg (sauf catégories 6 et 7). Aucun lest non fixé ou largable ne peut être employé.
- 7°** Tous les matériaux sont permis pour la construction, mais reste à l'appréciation des commissaires techniques, pour des impératifs de sécurité.
- 8°** Aucun système de traction ou de propulsion autre que la déclivité du circuit n'est autorisé.
- 9°** A l'avant et à l'arrière de la Carriole une plaque de 21x15 cm sera prévue pour supporter le numéro de course. Le numéro de course est attribué au pilote.

### C } Sécurité

- 1° La Carriole ne doit pas mettre en danger le pilote et son copilote, (angle vif, tôles coupantes, etc.).
- 2° Le port du casque **attaché** est obligatoire ainsi que des gants, un vêtement protégeant l'ensemble du corps et des chaussures pour le pilote et son copilote.
- 3° Les pilotes et copilotes engagent leur responsabilité en cas d'alcoolémie.
- 4° Tout concurrent ayant abandonné sa Carriole sur le bord de la piste, dû à une sortie, une casse mécanique, ou autre ne pourra réutiliser le circuit sans l'autorisation du commissaire de piste et en fin d'épreuve.
- 5° Une mousse de densité élevée d'au moins 10 cm d'épaisseur sera posée contre la barre de soutien de colonne de direction, ou, une ceinture de sécurité 3 points. (protection de l'entre jambe)

### D } Organisation

- 1° Pour une même course (journée), une Carriole par personne, l'échange de carriole entre pilotes est interdit, sauf catégorie 6 avec son copilote ou autorisation spéciale. le mulot ou carriole de réserve est autorisé. les pilotes qui veulent changer de carriole au cour d'une course, devront : prévenir le chronométrage, barré au moyen de scotch leur numéro, le chrono réalisé au cour de cette descente ne serra pas pris en compte pour les classements, (course et championnat).
- 2° Le départ sera donné carriole arrêtée sur la ligne de chronométrage **pilote (et copilote) assis**. Le départ peut être pris lancé. Aucune poussette ne sera autorisée par une personne extérieure, de même il est interdit de se faire pousser le long du parcours. Pour la catégorie 6, le copilote n'est autorisé à quitter son siège, que pour remettre la carriole en ligne après un choc ou une sortie de route.
- 3° Pour chaque course les descentes seront numérotés 1,2,3,4, etc. et le classement se fera sur le meilleur temps des descentes chronométrées et validées par le président de l'accam, le vice-président et le chronométreur chef. Leurs nombres seront déterminés selon les horaires de fermeture des routes, intempéries, ou cas de forces majeures.
- 4° En cas d'égalité les ex æquo seront possible.
- 5° Le classement au championnat se fera aux points selon un barème dégressif de 500 à 1 point:  
Le premier 500, le second 460 le troisième 430.  
Du quatrième au quatorzième par tranche de 20 points soit:  
400,380,360,340,320,300,280,260,240,220,200. Du quinzième au vingt-troisième par tranche de 10 points soit: 190,180,170,160,150,140,130,120,110.  
A partir du 24° par tranche d'un point soit : 100,99, 98,97,etc..  
En cas d'ex æquo, sera pris en compte le nombre de meilleures places au cours de la saison. Le calendrier est établi sur **x** courses et le classement se fera sur: **x moins un** (plus mauvais résultat) si 10 courses au championnat, et **x moins 2** au delà de 10 courses.
- 6° Les engagements seront pris en compte selon la date de réception, le tampon de la poste faisant fois. D'autres engagements seront pris au moment des vérifications techniques si des places sont disponibles. Une liste maximum d'engagé pourra être fixée suivant le parcourt ou les moyens techniques disponibles.
- 7° Les carrioles, pilotes, et copilotes devront se présenter à leur arrivée au contrôle technique, où un récépissé de conformité leurs sera remis qui indiquera la catégorie dans laquelle ils pourront courir et ils le remettront ensuite lors de leur engagement à la course. Si, lors d'un contrôle, certaines Carrioles ne correspondent pas intégralement aux normes du présent règlement, elles ne pourront participer à la course qu'après avoir apporté les modifications nécessaires à la mise en conformité. Au cours de chaque épreuve des contrôles inopinés seront effectuées.

Le président :

